

La proposition des sacrements : Y a-t-il des limites à l'accueil pastoral ?

Plan :

1/ Repères sur les sacrements de l'initiation chrétienne.

2/ Qui peut être baptisé ?

3/Sur quoi repose le discernement ?

4/ Pratiques pastorales et sacrements.

1 Repères sur les sacrements de l'initiation chrétienne :

Se préparer aux sacrements, c'est se préparer à « recueillir sa vie pour laisser le Seigneur la prendre, la transfigurer ». (Guide pastoral du rituel de l'Initiation chrétienne des adultes. CNPL .)

Le sacrement comme une nouvelle vie inaugurée, parce que délivrée du mal, parce que plongée avec le Christ dans sa mort et sa résurrection, parce que marquée par l'Esprit d'adoption des fils de Dieu, parce que célébrant avec tout un peuple le mémorial de la mort et la résurrection de Jésus Christ.

Une initiation chrétienne par 3 sacrements qui ont tous la même visée : celle de devenir chrétien.

« Les 3 sacrements de l'initiation chrétienne conduisent ensemble à leur pleine stature les fidèles qui exercent, dans l'Eglise et dans le monde, la mission de tout le peuple chrétien. » RICA p 11

Chaque sacrement ouvre sur une dimension de ce devenir chrétien :

- Le baptême, comme une **naissance** d'eau et d'Esprit, comme un passage de fils d'Adam à l'état de grâce et d'adoption des fils de Dieu comme création nouvelle dans un seul corps , le Christ, pour former le peuple de Dieu.
- La confirmation, comme **don de l'Esprit** qui configure au Seigneur, qui rend capable de témoigner. Don de l'Esprit qui permet de **grandir dans la foi**, d'en être fortifié pour prendre part au corps du Christ et être responsable de cette participation. (n° 203 – Youcat-)
- L'Eucharistie, pour se **nourrir** au corps et au sang de Jésus Christ, pour manifester l'unité du peuple de Dieu. Jésus Christ qui se donne et par l'Esprit le peuple des baptisés qui s'unit à lui

C'est au peuple de Dieu, l'Eglise, qui transmet et nourrit la foi reçue des Apôtres, que revient en premier lieu, le soin de préparer au baptême et de former les chrétiens.

En effet, le baptême a été confié à l'Eglise en même temps que l'annonce de la Bonne Nouvelle de l'Évangile de Jésus Christ : « *Allez, de toutes les nations faites des disciples et baptisez les au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai prescrit.* » Mt 28, 19-20

Il est de la responsabilité de l'Eglise d'appeler, d'accompagner aux sacrements de l'initiation chrétienne parce qu'ils sont une porte ouverte sur la vie en Dieu, avec Dieu, par Dieu.

Le baptême est le sacrement de la foi, c'est le mystère pascal à l'œuvre.

Dans le directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements, il nous est dit que :

- Le baptême des adultes relève de la charge propre de l'évêque. C'est ordinairement le service diocésain du catéchuménat, agissant sous la responsabilité de l'évêque, qui assure et coordonne le cheminement vers le baptême, au sein d'une communauté catéchuménale, selon les prescriptions de l'évêque et les règles des livres liturgiques. La célébration du Baptême comporte des étapes à respecter qui acheminent progressivement l'adulte vers les sacrements de l'initiation chrétienne. (p 45)
- Le sacrement de la confirmation est conféré par l'onction de St chrême, faite sur le front en imposant la main et par les paroles : « *N sois marqué de l'Esprit Saint, le don de Dieu* ». Accueillir le don de l'Esprit Saint par le ministère de l'évêque montre le lien étroit qui unit les confirmés à l'Eglise. (p 127). Un prêtre, à la veillée pascale, peut soit en vertu de son office, soit par mandat de l'évêque diocésain, administrer la Confirmation. (p43)
- Le baptisé, marqué de l'Esprit Saint, parachève son initiation chrétienne par sa participation à l'Eucharistie. Par elle est signifiée et réalisée l'unité du peuple de Dieu. Par l'Eucharistie s'achève la construction du corps du Christ, l'Eglise. B – C – E (p 137)
- En effet, le sacrement ne se réduit pas à la célébration, mais il se déploie aussi bien dans l'avant, dans le compagnonnage des catéchumènes par l'Eglise, que dans l'après lorsque les « néophytes », les baptisés de Pâques, « les jeunes pousses » vivent une catéchèse dite « mystagogique » - un temps d'approfondissement de la foi et d'incorporation à la communauté chrétienne. Il s'agit de se laisser conduire jusqu'au mystère de ce qui a été vécu.
- Devenir chrétien par les sacrements de l'initiation chrétienne relève du processus : des temps de compagnonnage avec des aînés dans la foi, de type catéchétique et des seuils liturgiques qui célèbrent le chemin parcouru avec le Seigneur. Ces seuils comme l'entrée en catéchuménat, comme l'appel décisif, comme les scrutins...se vivent avec la communauté : occasion pour elle de se laisser à chaque fois interroger sur son propre baptême, sur son propre devenir chrétien.

Après ces quelques repères sur les sacrements de l'initiation chrétienne, regardons qui peut être baptisé ?

2. Qui peut être baptisé ?

Regardons dans YouCat au numéro 196 : « *Toute personne peut être baptisée. La seule condition au baptême est la foi, qui doit être proclamée publiquement lors du baptême.* »

Mais au numéro 175, il nous était dit aussi : « Les sacrements sont là pour l'Église et par l'Église » « Ils sont là pour elle, parce que l'Église, corps du Christ, est fondée, nourrie, conduite à sa perfection par les sacrements »

Henri Bourgeois – Docteur en théologie – Doyen de la faculté de Lyon et délégué diocésain au catéchuménat jusqu'en 1990 va nous aider dans notre réflexion. Dans son livre « La foi baptismale » au chapitre 3 {5}, il s'interroge sur la nécessité de conditions pour le baptême en plus de la foi.

Il nous dit : « *Le baptême est offert à quiconque, dès lors que la foi de quelqu'un est en mesure d'entrer dans le sens du sacrement.*

On a toutefois le sentiment que les Églises joignent à cette unique condition, la foi, d'autres exigences. ...Je voudrais envisager des conditions ecclésiales tendant à éviter des possibles malentendus ou d'éventuelles contradictions entre le geste baptismal qui est signe évangélique et ce que l'on peut percevoir des baptisés dans l'Église ou dans la société.

Ce souci n'a rien de nouveau : au début du III^e siècle la Tradition apostolique d'Hippolyte indique que certaines professions mal famées ou certaines situations conjugales (infidélité) font obstacle au baptême.

Aujourd'hui il est des personnes que l'on peut considérer, au moins en principe, comme étant non baptisables dans l'Église catholique : polygames, divorcés remariés.

La raison de cette discipline, c'est d'écarter le scandale dans le corps social ou ecclésial et aussi de ne pas conjointre le signe baptismal, qui est signe de fidélité, avec des états de vie qui expriment un échec de l'amour (divorce) ou une conception non chrétienne de la vie conjugale (remariage après divorce, polygamie).

Toutefois, ces deux motifs ne doivent pas être majorés. ...Le second , pose la question du rapport entre la morale et la foi.

Certes, le baptême suppose une conversion de la foi et des mœurs. C'est là le principe, mais ce principe peut-il être « rétroactif » ? Il est en effet des situations qui ont été instituées par quelqu'un avant qu'il n'entre dans la connaissance de l'Évangile et qui ne sont socialement modifiables (polygamie/ remariage). Est-il alors évangélique de ne pas admettre au baptême des personnes dont la situation est sans doute « irrégulière » mais dont la foi est sincère et qui souhaitent vivement vivre de l'Évangile en Église ?

La question est aujourd'hui posée. Elle est loin d'être mineure. De plus, elle a une portée qui est assez significative. Il s'agit en effet de savoir si le baptême est réservé aux « justes » ou s'il est accessible aux « pécheurs » (Mt 9, 13), étant entendu par ailleurs ce que Jésus déclare sur la fidélité conjugale (Mt 19, 1-9).

A l'horizon, se tient, lancinant comme toujours, le problème de la morale et de la loi en christianisme. La morale n'est pas abolie, la loi a bien un rôle, mais la salut est réalisé par la foi au don divin, non par le respect de la loi.

3. Sur quoi repose le discernement ?

Dans le canon n° 865

Pour qu'un adulte puisse être baptisé, il faut qu'il ait manifesté la volonté de recevoir le baptême, qu'il soit suffisamment instruit des vérités de la foi et des obligations chrétiennes et qu'il ait été mis à l'épreuve de la vie chrétienne par le catéchuménat; il sera aussi exhorté à se repentir de ses péchés.

Il nous faut regarder de plus près sur quoi repose la foi baptismale, unique condition.

Avez-vous remarqué que dans chaque sacrement, il y a une dimension personnelle et une dimension collective. Il s'agit de devenir chrétien, mais pas tout seul et pas pour soi seul.

SUIVRE le CHRIST et Faire CORPS avec LUI par le don gratuit de la vie de Dieu, par le don de l'Esprit

Même si la relation au Christ commence par une relation plutôt interpersonnelle, en « JE/TU », elle doit s'ouvrir sur une relation « en nous », en peuple, en corps.

Les sacrements agissent aussi bien sur le plan personnel que collectif.

Devenir chrétien, être plongé dans la mort et la résurrection, nous ajuste au Christ, à une façon d'être. Il s'agit d'une conversion de la foi et des mœurs comme nous l'a rappelé H Bourgeois.

Dans la liturgie baptismale, toute proclamation de foi est précédée d'une renonciation à l'illusion diabolique de ce qui n'est pas Dieu. Parce que croire c'est dire NON pour pouvoir dire OUI.

Devenir chrétien comporte une dimension ecclésiale parce que la nouvelle vie incorporée a un effet sur le corps entier. Il s'agit que le nouveau baptisé ne donne pas à paraître comme « désavouant » la vie des baptisés, comme contre témoignage, par un état de vie qui serait échec à l'amour ou incompatible avec l'Évangile.

Henri bourgeois nous dit qu' : « *En la foi de chacun il est question de la foi de tous, d'une manière qui nous échappe mais qui s'accorde avec le mystère évangélique* ».

Lorsque, pour une situation délicate, le Père évêque doit discerner en conseil d'appel, il nous donne avant tout ce critère : « Est-ce que cette personne est discrète ? Est-ce qu'elle ne revendique pas de sa situation particulière ? Est-ce qu'elle est fidèle dans son union ? Est-ce qu'elle est animée des valeurs chrétiennes ? Quel est leur lien avec l'Église ? » Vous comprenez que si la personne revendiquait d'abord de sa situation cela deviendrait un acte public défiant les valeurs évangéliques.

4. Y a-t-il des limites à l'accueil pastoral pour la proposition des sacrements ?

- Nous avons eu à accompagner une demande de baptême d'une personne en situation d'homosexualité. Cette personne vit en couple avec deux enfants. Elle est discrète, ne revendique pas, mais elle est honnête avec l'Église et révèle sa situation particulière.

Au début, elle disait : « *vous vous rendez compte, si mes parents m'avait fait baptisée enfant, tout serait différent* ». Dès le départ, nous aussi avons été honnêtes avec elle, disant que si elle le désirait nous pouvions faire un bout de chemin ensemble, à la découverte du Christ et de son Eglise, mais que nous ne pouvions lui promettre le baptême. Nous sommes témoins de sa conversion en actes dans la vie de tous les jours.

Je ne sais pas aujourd'hui, si elle sera baptisée, mais la qualité de son accompagnement, en Eglise, fait que la frustration fait peu à peu la place à une certaine sérénité, parce qu'elle vit de la fraternité ecclésiale au-delà de la célébration du sacrement.

Si vraiment elle voulait être baptisée, devrait-elle renoncer à sa vie de couple ?

Ce couple s'aime, c'est aussi une famille. Peut-on imaginer un baptême au prix d'une telle destruction ?

Fait bien concret qui pose la question du salut réalisé par la foi au don divin et non par le respect de la loi.

- Dans l'ensemble des demandes de baptême, nous avons peu de cas, décrétés comme « non-baptisables ». Mais je pense que nous serons confrontés de plus en plus à des situations dites « hors des clous ». Dans certains diocèses, il y a 5 à 9 baptêmes adultes par an. Dans d'autres on fait le choix d'accueillir largement au baptême et à la confirmation, avec parfois une restriction à l'eucharistie pour les situations conjugales inadéquates.
- Une conséquence alors, est la difficulté de tenir l'union des 3 sacrements pour le devenir chrétien.
- La demande de baptême, se révèle pour certains, l'occasion de les interpellier sur leur façon de vivre : ex - un monsieur qui en était à sa 3^{ème} concubine et des enfants avec chacune...
- Nous sommes témoins chez les personnes qui se mettent en marche vers les sacrements de l'initiation de tous les effets produits que ce soit dans leur vie au quotidien, dans leur relation au Christ, mais aussi dans leur relation aux autres. Par exemple en faisant les statistiques sur les personnes demandant le baptême cette année, nous avons constaté :
Que 40 personnes sont en situation de concubinage
Que 10 mariages sont datés pour 2013 ou 2014.
Que 17 mariages sont en projet.
Cette situation s'explique sans doute partiellement par le fait que sur les 80 « appelés » au baptême cette année, 42 ont entre 20 et 30 ans et 21 ont entre 30 et 40 ans !